

A central graphic featuring three business professionals (two men and one woman) standing in front of a stylized globe. The globe is composed of white paper flowers and leaves, with various colored arrows (blue, green, pink, yellow) pointing in different directions. The background is a light gray gradient.

1er forum gestion de l'épargne longue

BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprise



A background image showing three business professionals (two men and one woman) standing in front of a stylized globe. The globe is decorated with colorful paper flowers in shades of blue, green, yellow, and pink. The scene is set against a light gray background with a subtle circular pattern.

« Quelle stratégie individuelle de placement à long terme »

Patrick LAMY



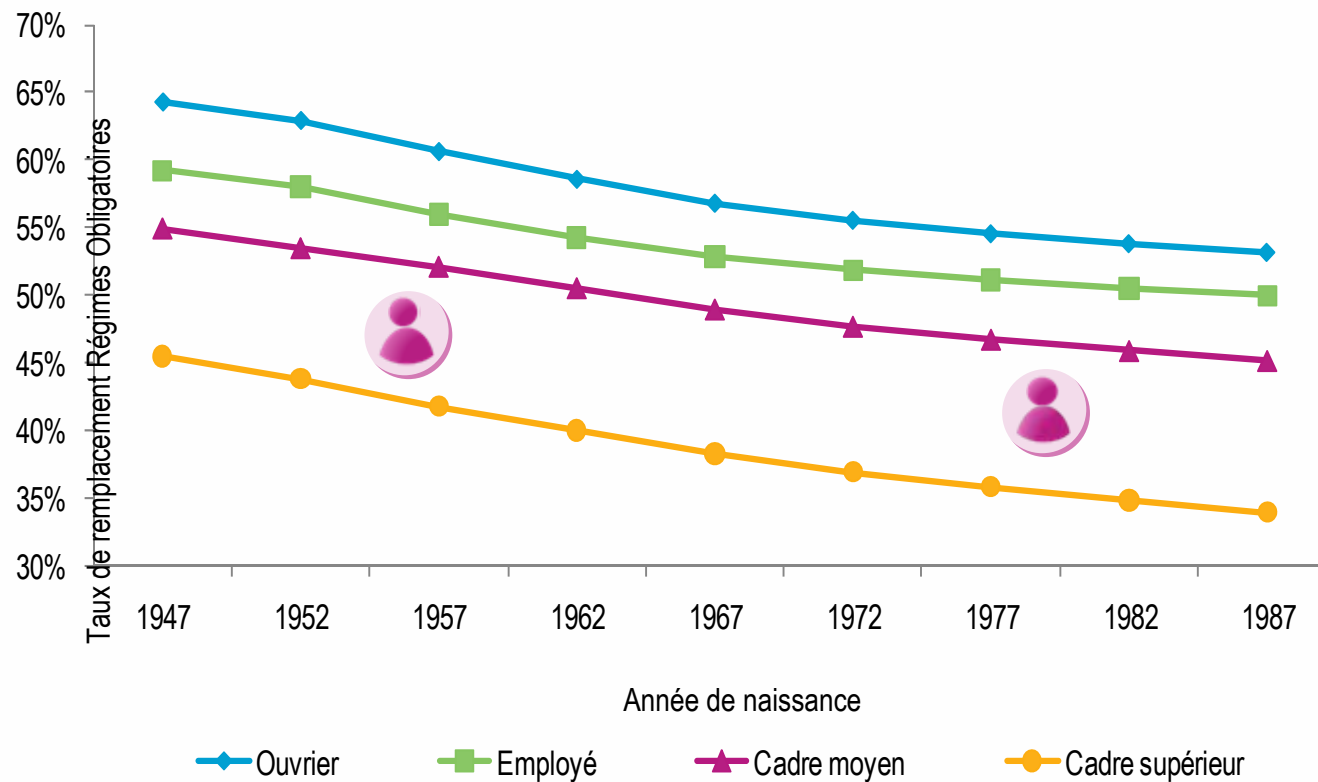


Déterminer son besoin d'épargne :

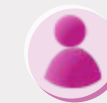
- Déterminer le montant de sa pension de retraite
 - plus on est jeune plus c'est compliqué !!!
 - l'indication du taux de remplacement (voir slide suivant)



Taux de remplacement : une notion fondamentale



A titre d'exemple



Un cadre moyen né en 1957 partant en 2019 à la retraite disposera d'un revenu équivalent à 52,08 % de son dernier salaire brut.

Ce même cadre, né en 1977 ne percevra à 62 ans que 46,73 % de son dernier salaire brut.



Déterminer son besoin d'épargne :

- Déterminer le montant de sa pension de retraite
 - plus on est jeune plus c'est compliqué !!!
 - l'indication du taux de remplacement (voir slide suivant)
- Déterminer ses besoins financiers pendant la retraite
 - En principe, on dépense moins pendant sa retraite qu'en activité
 - En fin de vie, les dépenses augmentent...
- La différence constitue le besoin de revenus mensuels complémentaires
- Déterminer le capital constitutif nécessaire à ce complément



Prise en compte de l'âge pour investissement en vue de la retraite

- Les plus jeunes devraient être les plus touchés par la dégradation du taux de remplacement
- Plus on investit jeune, moins c'est douloureux financièrement (voir slide suivant)



Effort d'épargne et complément de revenus à vie

- Comparaison et impact sur le capital de 3 différentes durées d'épargne :
 - Simulation à 10, 20 et 30 ans pour un objectif de capital constitué d'environ 100 000€
 - Un taux de capitalisation de 3%

Durée du placement	Versements mensuels	Estimation de rente
10 ans	734 €	345 €/mois*
20 ans	317 €	
30 ans	184 €	

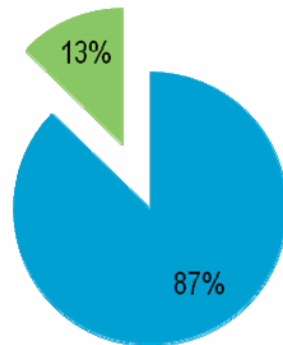
* Taux technique 1.5% - Frais de service de la rente : 3%



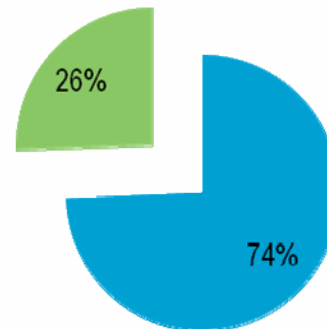
Effort d'épargne et durée des placements

- Comparaison et impact sur le capital de 3 différentes durées d'épargne :
 - Simulation à 10, 20 et 30 ans pour un objectif de capital constitué d'environ 100 000€
 - Taux de capitalisation : 3%

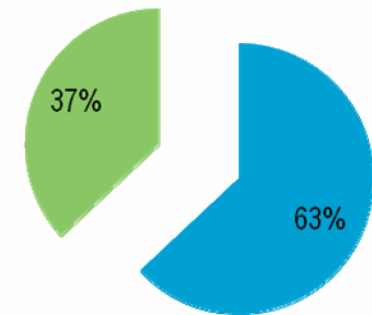
Epargne pendant 10 ans :



Epargne pendant 20 ans :



Epargne pendant 30 ans :



Total des versements

Total des intérêts

Échéance 10 ans :

Mensualités de 733,33€.

Les intérêts auront financé 13% de l'épargne constituée.

Échéance 20 ans :

Mensualités de 316,66€.

Les intérêts auront financé 26% de l'épargne constituée.

Échéance 30 ans :

Mensualités de 183,33€.

Les intérêts auront financé 37% de l'épargne constituée.

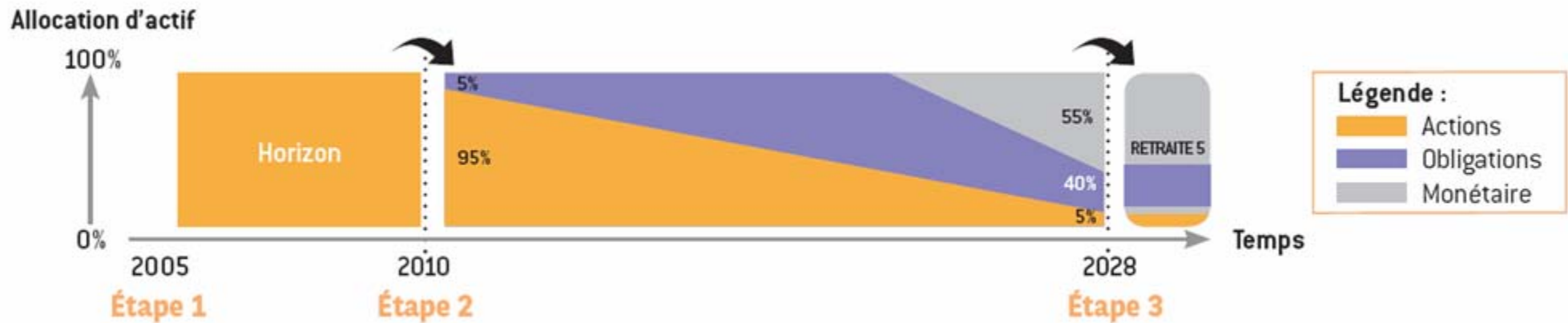


Prise en compte de l'âge pour investissement en vue de la retraite

- Les plus jeunes devraient être les plus touchés par la dégradation du taux de remplacement
- Plus on investit jeune, moins c'est douloureux financièrement (voir slide suivant)
- L'investissement retraite doit passer par la case « acquisition de la résidence principale »
- L'âge et le projet de vie déterminent l'horizon de placement de l'épargne retraite (voir slide suivant)



Gestion par générations et horizon de placement





L'épargne entreprise, un outil naturel de préparation à la retraite : rappel des enjeux

- En 2010 :
 - Epargne salariale
 - flux de 13,3 milliards €
 - 12,3 millions de salariés ont des avoirs dans un PEE/PERCO. Versement moyen par salarié sur le PERCO : 1670 € ⁽¹⁾
 - Article 83
 - flux de 2,2 milliards €
 - 3,8 millions de bénéficiaires⁽¹⁾. Versement moyen par salarié = 753 € ⁽¹⁾
- En 2010 : 195.000 salariés ont débloqué en moyenne 7.960 € pour acquérir leur résidence principale, soit au total près de 1,5 milliard €

⁽¹⁾ Source : Enquête DREES 2011 – Données 2009



L'épargne entreprise, outil naturel de préparation à la retraite !

- Des outils financés en partie par l'entreprise
 - PERCO → participation, intéressement, jours monétisés du CET et abondement
 - Article 83 → jours monétisés du CET et participation obligatoire de l'entreprise
- Un cadre fiscal avantageux



Fiscalité du PERCO pour le salarié

FISCAL	Abondement perçu exonéré d'IR
	Sortie en capital : exonération d'IR sur l'épargne constituée ; plus-values soumises aux prélèvements sociaux (13.5%) Sortie en rente : imposable à l'IR selon l'âge du crédientier au moment de l'entrée en jouissance de la rente
SOCIAL	Abondement exonéré de charges sociales, mais soumis à la CSG/CRDS au taux de 8%



Fiscalité de l'Article 83 pour le salarié

FISCAL

Cotisations obligatoires exonérées d'IR dans la limite du disponible fiscal annuel de chaque assuré, qui correspond à 8% de la rémunération brute, plafonné à 8 PASS (soit 23 278€ en 2012), duquel on déduit l'éventuel abondement PERCO perçu ainsi que les sommes issues de la monétisation des jours de CET ou des jours de repos non pris et affectés au PERCO

Versements volontaires exonérés d'IR dans la limite du disponible fiscal de l'assuré, à hauteur de 10% des revenus ou de 10% du PASS de l'année précédente (si plus favorable), duquel on déduit les cotisations obligatoires versées sur le contrat Article 83 (ou PERP ou PREFON) et l'éventuel abondement PERCO perçu

SOCIAL

Cotisations obligatoires versées par l'employeur assujetties à la CSG/CRDS au taux de 8%

Lors du départ à la retraite, rente viagère soumise aux prélèvements sociaux de 8.1% en 2012 et à l'IR



L'épargne entreprise, outil naturel de préparation à la retraite !

- Des outils financés en partie par l'entreprise
 - PERCO → participation, intéressement, jours monétisés du CET et abondement
 - Article 83 → jours monétisés du CET et participation obligatoire de l'entreprise
- Un cadre fiscal avantageux
- Un dispositif dans lequel l'entreprise et les partenaires sociaux négocient et recherchent les meilleurs outils de gestion
- Un dispositif sécurisé



Épargne longue = sanctuariser l'épargne des salariés

- Garanties en terme de gestion financière long terme ou retraite
 - Article 83 et PERCO
 - Réaliser des versements réguliers sur de longues périodes
 - Mise en œuvre de la gestion par génération → désensibilisation progressive des portefeuilles à l'approche de l'horizon de placement
 - PERCO
 - Application du principe de mutualisation des risques → « on ne met pas tous ses œufs dans un même panier » → pas de FCPE en actions de l'entreprise
 - Proscrire les investissements risqués (voire spéculatifs)



Épargne longue = sanctuariser l'épargne des salariés

- Garanties structurelles :

- Contrôle de l'AMF (PERCO) et de l'ACP (article 83)

- Contrôle des CAC

- Rôle spécifique des Conseils de surveillance des FCPE mais partenaires sociaux présents également pour le contrôle des investissements de l'article 83

- Ségrégation des avoirs par le biais de fonds cantonné , d' UC ou de FCPE

- Contrôle du dépositaire sur la conformité des opérations et l'intégrité des avoirs pour les UC et les FCPE



Sortie en rente ou en capital?

- Le choix entre deux modes de sortie est indispensable pour la réussite de l'épargne retraite
- Un capital est tentant mais aléatoire en cas de vie longue, il peut néanmoins financer l'acquisition de la résidence principale au moment de la retraite
- Une transmission possible du capital aux ayant-droits
- Une sortie en capital aujourd'hui avantagée fiscalement
- Des rentes qui couvrent le risque viager et dans certains cas prévoient une aliénation retardée du capital
- Des rentes qui s'adaptent à la situation du retraité (voir slide suivant)



Des rentes attractives : exemple des rentes Cardiff

- La rente viagère avec réversion
 - *Assurer la protection du conjoint*
- La rente viagère avec annuité garanties
 - *Assurer à un proche un revenu régulier sur un période*
- La rente viagère par paliers
 - *Moduler son revenu en fonction de son budget*
- La garantie dépendance
 - *Assurer un complément de revenu en cas d'une perte d'autonomie*



La retraite heureuse, cela se prépare

- L'épargne entreprise est en « tête de gondole » pour les salariés
- L'immobilier de résidence principale est indispensable
- L'immobilier locatif sous forme de pierre ou de papier doivent constituer des outils de diversification
- Une sortie en rente sur une partie de son épargne peut constituer une assurance de longévité.



Merci de votre attention

Patrick LAMY

patrick.lamy@bnpparibas.com